



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE  
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU

**DECISION DU MAIRE n° 2024/54**

**Objet : Signature du marché2025\_04 relatif à la maintenance du logiciel de gestion des demandes de logement**

Le Maire d'Arpajon,

**VU** le Code général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L. 2122-22 alinéa 4,

**VU** le Code de la commande publique et notamment les articles L.2123-1, R.2123-1 1, R2122-3, R 2122-8,

**VU** la délibération du Conseil Municipal n° 25/2020 du 03 juin 2020 relative au pouvoir de décision du Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la proposition de la société ESSONNE CONSULTANTS,

**CONSIDERANT** la nécessité d'assurer la gestion des demandes de logement,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : D'approuver et de signer le Contrat de prestations de Service avec la société ESSONNE CONSULTANTS sise, 6 rue Paul Langevin, 91700 Sainte Geneviève des Bois, SIRET 383 491 511 00010, ayant pour objet la maintenance du logiciel relatif à la gestion des demandes de logement, pour un montant annuel forfaitaire de 670 euros HT, soit 804 euros TTC. Le marché commencera à courir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Le marché peut être reconduit 5 fois par période d'un an.

**Article 2** : La dépense est prévue au budget de l'exercice en cours, et sera inscrite au budget des exercices concernés

**Article 3** : Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, les intéressés désirant contester cette décision peuvent saisir le Tribunal Administratif de Versailles 56 avenue de Versailles – 78000 VERSAILLES par courrier ou sur le site télécours citoyens ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)), d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la transmission au contrôle de légalité. Ce délai ne fait pas obstacle à l'exécution de la présente décision.

**Article 4** : Le Maire est chargé de l'application de la présente décision dont ampliation sera adressée ;

- à la préfecture de l'Essonne.

Fait à Arpajon,  
Le 29/10/2023

Le Maire, Christian BERAUD